



# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026, le conseil de la Municipalité d'Adstock a adopté le projet de règlement numéro 299-24-6 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24 afin d'ajouter des dispositions relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Le projet de règlement a pour objet d'établir des normes et de prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le lundi 9 février à 19 h au Centre Intergénérationnel à Adstock. Durant cette assemblée, la Municipalité présentera les principaux éléments du projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet à la page [Règlements municipaux](#) accessible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

**Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant ce projets de règlement peut également transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le vendredi 6 février 2026 par les moyens suivants :**

par courriel :

[dg@adstock.ca](mailto:dg@adstock.ca)

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin  
35, rue Principale Ouest  
Adstock (QC)  
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 21 janvier 2026.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin



CAPITALE DU PLEIN AIR  
ET DE LA VILLÉGIATURE  
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0  
**ADSTOCK.CA**



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 420 du code municipal)

### **Assemblée publique du projet de règlement 299-24-6**

Je soussigné, Jérôme Grondin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, le 21 janvier 2026, entre 10h00 et 16h00, tel que prévu dans le règlement 278-22 concernant les modalités de publication des avis publics.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 janvier 2026.**

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

  
Jérôme Grondin

**CAPITALE DU PLEIN AIR  
ET DE LA VILLÉGIATURE**  
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0  
**ADSTOCK.CA**